



Le bénéficiaire a-t-il une RQTH (ou un récépissé de dépôt) ?

Le bénéficiaire relève-t-il du milieu ordinaire ?

Le bénéficiaire a-t-il un ou plusieurs diagnostics posés suivants ?

- Troubles des apprentissages (dys)
- Troubles de l'attention avec ou sans hyperactivité
- Trouble du Spectre Autistique de haut niveau
- Conséquences de lésions cérébrales
- Maladie neurodégénératives
- Conséquences d'épilepsie

Le bénéficiaire a-t-il plusieurs difficultés citées ci-dessous ? (cf. ANNEXE 1 Guide Prescripteur)

- difficultés attentionnelles
- troubles du langage
- difficultés dans les praxies ou repérages dans l'espace
- difficultés dans l'organisation ou repérage dans le temps
- difficultés dans les habiletés sociales
- difficultés de mémorisation

La PAS TCO I-COG semble adaptée pour le bénéficiaire. Laquelle choisir ?

Une situation de handicap cognitif a été identifiée. Je peux prescrire une PAS Appui Expert ?

Un projet professionnel ou de formation doit être travaillé.

PAS "Appui Expert sur le Projet Professionnel" cf. page 8 guide prescripteur

PAS "Bilan Complémentaire" cf. page 7 guide prescripteur

PAS "Pré-diagnostic" cf. page 7 guide prescripteur

Un projet professionnel ou de formation a été identifié. Le prescripteur a besoin d'un appui expert dans sa réalisation.

PAS "Appui Expert à la Réalisation du projet professionnel" cf. page 9 guide prescripteur

Il existe une situation de rupture en emploi.

PAS "Appui Expert pour Prévenir/Résoudre une situation de rupture en emploi." cf. page 10 guide prescripteur

Une PAS TCO n'est pas adaptée pour le bénéficiaire.